

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 4 AVRIL 2013**

L'an deux mil treize, le 4 avril, le conseil municipal de la Commune de PLELAN LE GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur PEYRÈGNE Laurent, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Date de convocation du conseil municipal : le 27 mars 2013

**PRESENTS** : MM. PEYRÈGNE, RIFFAULT, LE GAL, POIRIER, MORAND, MEREL, LE BLAY, LAUNAY, ROLLAND E., SAULTIER, MMES DEPUTTE-DRIEUX, DOUTÉ-BOUTON, ROLLAND B., CLOUET, GARIN, BOURREE.

**ABSENTS** :

M Joël CHOTARD a donné pouvoir à M Laurent PEYREGNE

M Frédéric COLLET a donné pouvoir à M Eric ROLLAND

Mme Liliane DETOC a donné pouvoir à Mme Thérèse DEPUTTE-DRIEUX

M Gérard BAUDOIN et M Albert TENOT absents excusés

Madame Géraldine CLOUET a été élue secrétaire.

**VOTES A MAINS LEVEES**

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2012**

M. LE GAL, Adjoint aux finances, informe l'assemblée des résultats des différents budgets de la Commune :

BUDGET PRINCIPAL :

	Dépenses		Recettes		Résultat de l'exercice
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Fonctionnement	2 815 400.00 €	2 404 060.83 €	2 815 400.00 €	3 000 601.42 €	596 540.59 €
Investissement	1 977 630.00 €	953 154.25 €	1 977 630.00 €	935 906.99 €	- 17 247.26 €
total des sections	4 793 030.00 €	3 357 215.08 €	4 793 030.00 €	3 936 508.41 €	579 293.33 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2011 (a)	Part affectée à l'investissement exercice 2012 (b)	Résultat de l'exercice 2012 (c)	Résultat de clôture 2012 (a-b+c)
Fonctionnement	510 341.76 €	510 341.76 €	596 540.59 €	596 540.59 €
Investissement	- 469 430.22 €	0.00 €	- 17 247.26 €	- 486 677.48 €
Total	40 911.54 €	510 341.76 €	579 293.33.18 €	109 863.11 €

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

	Dépenses		Recettes		Résultat de l'exercice
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Fonctionnement	435 000.00 €	59 135.08 €	435 000.00 €	157 731.17 €	98 596.09 €
Investissement	1 030 000.00 €	78 017.30 €	1 030 000.00 €	51 953.81 €	- 26 063.49 €
total des sections	1 465 000.00 €	137 152.38 €	1 465 000.00 €	209 684.98 €	72 532.60 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2011 (a)	Part affectée à l'investissement exercice 2012 (b)	Résultat de l'exercice 2012 (c)	Résultat de clôture 2012 (a-b+c)
Fonctionnement	276 361.35 €	0.00 €	98 596.09 €	374 957.44 €
Investissement	362 079.93 €	0.00 €	- 26 063.49 €	336 016.44 €
Total	638 441.28 €	0.00 €	72 532.60 €	710 973.88 €

<b>Comptes Administratifs 2012</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENSION</b>
Budget général Commune	17	0	0
Budget assainissement collectif	17	0	0

Par ailleurs, Monsieur LE GAL indique que ces comptes administratifs 2012 concordent avec les comptes de gestion 2012 de Monsieur le Receveur.

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote des comptes administratifs 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a adopté les comptes administratifs 2012 en votant de la façon suivante :

**ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2012**

M. LE GAL, Adjoint aux finances, propose au conseil municipal l'adoption des comptes de gestion, la concordance entre ceux-ci et les comptes administratifs étant confirmée par Monsieur le Trésorier Principal

BUDGET PRINCIPAL :

	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	596 540.59 €
Investissement	-17 247.26 €
total des sections	579 293.33 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2011	Résultat de clôture 2012
Fonctionnement	510 341.76 €	<b>596 540.59 €</b>
Investissement	- 469 430.22 €	<b>- 486 677.48 €</b>
Total	<b>40 911.54 €</b>	<b>109 863.11 €</b>

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	98 596.09 €
Investissement	- 26 063.49 €
total des sections	72 532.60 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2011	Résultat de clôture 2012
Fonctionnement	276 361.35 €	<b>374 957.44 €</b>
Investissement	362 079.93 €	<b>336 016.44 €</b>
Total	638 441.28 €	<b>710 973.88 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion 2012 tels que présentés

BUDGETS	2012	2013	
	Résultats d'investissement	Déficit d'investissement reporté	Excédent d'investissement reporté
<b>PRINCIPAL</b>	- 17 247.26 €	486 677.48€	
<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	- 26 063.49 €		336 016.44 €

ci-avant.

#### AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

BUDGETS	2012	2013	
	Résultats de fonctionnement	Excédents de fonctionnement capitalisés	Excédent de fonctionnement reporté
<b>PRINCIPAL</b>	596 540.59€		596 540.59€
<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	98 596.09 €		374 957.44 €

Monsieur LE GAL, Adjoint, propose d'affecter les résultats des comptes administratifs 2012 de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats des comptes administratifs tel que présenté ci-dessus.

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2013 -

Les propositions de subventions aux associations pour l'année 2013 au titre des activités « solidarité », « sécurité, santé, éducation », « périscolaires » et « formation », discutée en commission des affaires sociales et scolaires du 18

mars 2013 ainsi qu'au titre des activités « sport, loisirs, culture » discutée en commission vie associative, sport et culture du 25 mars 2013, sont présentées respectivement par Mme DEPUTTE-DRIEUX, Adjointe aux affaires sociales et scolaires et par Mme CLOUET, Adjointe à la culture, sport et vie associative.

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer, pour l'année 2013, les subventions comme inscrit dans les tableaux ci-joints.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013**

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition pour 2013 et de les fixer de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 15.00 %
- Taxe foncière sur propriété bâtie : 15.40 %
- Taxe foncière sur propriété non-bâtie : 45.80 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition pour l'année 2013 comme présenté ci-avant.

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	2 880 000.00 €	2 880 000.00 €
Investissement	2 450 700.00 €	2 450 700.00 €

### **BUDGET PRIMITIF 2013 - BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE -**

M. LE GAL, Adjoint aux Finances, présente à l'assemblée le budget primitif de la Commune pour 2013 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif Général de la Commune pour 2013 comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	533 000.00 €	533 000.00 €
Investissement	1 090 000.00 €	1 090 000.00 €

### **BUDGET PRIMITIF 2013 - BUDGET ASSAINISSEMENT -**

M. LE GAL, Adjoint aux Finances, présente à l'assemblée le budget primitif assainissement pour 2013 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif Assainissement pour 2013 comme suit :

### **ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL APRES ENQUETE PUBLIQUE A LA VIEILLE VILLE**

Monsieur RIFFAULT, 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle à l'assemblée, que par délibération du 6 décembre 2012, le conseil municipal émettait un avis favorable à la cession d'une portion de chemin rural au lieu-dit la Vieille Ville, d'une surface estimée à 1 800 m<sup>2</sup>.

L'enquête publique s'est déroulée du 6 au 22 février 2013. Le commissaire enquêteur, suite aux observations émises par les riverains, a émis un avis défavorable à cette aliénation pour les motifs suivants :

- le chemin est utilisé régulièrement par les riverains et promeneurs,
- le chemin facilite l'accès au sud du hameau, évitant un détour, aux utilisateurs de ce chemin,

- l'accès du chemin à tous ne nuit pas à l'exploitation des parcelles qui le bordent.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal ne pas céder cette portion de chemin rural

Après en avoir délibéré, 18 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide de ne pas céder cette portion de chemin rural au lieu-dit la Vieille Ville.

## **PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - APPROBATION DE LA MODIFICATION -**

Madame DOUTÉ-BOUTON, Adjointe à l'urbanisme donne les informations suivantes à l'assemblée :

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123.13, L.123.19, R. 123.24 et R 123.25 ;
- Vu la délibération en date du 29 mai 1998, ayant approuvé la révision du POS et les délibérations approuvant la modification du POS dont la dernière est du 7 juin 2012, la délibération du 18 janvier 2008 approuvant une révision simplifiée et la délibération approuvant la modification simplifiée en date du 15 juillet 2010.
- Vu l'arrêté du Maire n° 2190 en date du 16 janvier 2013, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique ;
- Considérant qu'une enquête publique portant sur la modification du POS de Plélan le Grand s'est déroulée du 6 février au 12 mars 2013 et qu'elle visait à modifier les points suivants :

### **- Suppression de l'emplacement réservé n° 17**

### **- Création d'une zone 1NAEC6 et son règlement.**

- Mme DOUTÉ-BOUTON a donné communication à l'assemblée du rapport et des conclusions de Mme Hélène D'ERSU, commissaire enquêteur, qui émet un avis favorable au projet présenté par la commune de Plélan-le-Grand.
- Considérant que ce dossier de modification du Plan d'Occupation des Sols tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles du code de l'urbanisme référencés ci-avant, il est proposé d'approuver ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les modifications suivantes :

### **- Suppression de l'emplacement réservé n° 17**

### **- Création d'une zone 1NAEC6 et son règlement.**

## **VENTE D'UNE PORTION DE CHEMIN RUE DE L'HERMINE - MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE -**

Madame DOUTÉ-BOUTON, 3<sup>ème</sup> Adjointe, informe le conseil municipal que la commune a été saisie d'une demande émanant de Monsieur Guy LARCHER qui souhaite acquérir une portion d'un chemin communal (parcelle cadastrée 450 section AC) débouchant rue de l'Hermine entre les propriétés n° 12 et 14. Pour permettre un accès plus aisé à leur terrain cadastré 382 section AC, il nous est demandé la cession d'environ 45m<sup>2</sup> de ce chemin, ce qui ne remettrait pas en cause son usage -plan annexé-. La commission municipale a émis un avis favorable à cette cession.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de cette aliénation de chemin, étant entendu qu'une enquête publique se déroulera et que le conseil municipal aura à se prononcer ensuite. Les frais d'enquête, de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Après échanges et en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à cette cession,
- de lancer la procédure d'enquête publique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce en rapport.

## **ACQUISITION D'UN TERRAIN DESTINÉ A DES JARDINS FAMILIAUX**

Madame DOUTÉ-BOUTON, 3<sup>ème</sup> Adjointe, propose au conseil municipal l'acquisition d'un terrain situé au sud de la rue de la Chèze et dans la continuité du chemin de la Bouillotte. Ce terrain, propriété de Coop Habitat, d'une surface d'environ 58 ares, emprise sur la parcelle actuellement cadastrée n°4 Section ZP se situe en zone NDL et longe la RN 24. Cet espace qui jouxte le projet de lotissement d'Espacil, pourra à l'avenir être destiné à l'aménagement de jardins familiaux -plan annexé-.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de cette acquisition au prix de 2.20 € /m2, conforme à l'estimation des domaines.

Après échanges et en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'acquérir ce terrain dans les conditions susvisées,
- de charger maître Pichevin, Notaire, de l'établissement de l'acte,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce en rapport.

### **AIDES A L'EMPLOI EN BIBLIOTHEQUE ET A L'ACQUISITION D'IMPRIMES AU TITRE DE L'ANNEE 2013**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, la Communauté de Communes de Brocéliande demande à chaque collectivité du réseau des médiathèques, de délibérer pour bénéficier dans le cadre du dispositif des contrats de territoire signés avec le Conseil Général, d'une aide à l'emploi en bibliothèque et d'une aide à l'acquisition d'imprimés.

Pour 2012, une délibération avait été prise le 13 septembre dernier. Le Conseil Général nous a informés par courrier du 29 mars 2013 de nouvelles modalités de dépôt des demandes de subvention pour l'année 2013. Un dossier comprenant une délibération doit être adressé à l'Agence Départementale du Pays de Brocéliande avant le 30 avril 2013 ; un courrier de la communauté de communes en date du 19 février nous informait de ces nouvelles modalités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter une subvention du Conseil Général, au titre du Contrat de Territoire, auprès de la Communauté de Communes de Brocéliande, pour l'emploi en bibliothèque et l'acquisition d'imprimés.

Fait à PLELAN-LE-GRAND, le 8 avril 2013

Le Maire,  
Laurent PEYRÈGNE